REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal	35	Séance du 24 juillet 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	<i>30</i> .	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David
Procurations	5	VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick
Absente excusée	0	ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

à	Gina FILOGONIO
à	Vincent BENOIT
à	Jacqueline THIRION
à	François FICHTER
	Orhan TURAN
	à à à

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 juillet 2015 – n° 03 (1/3) 150074

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (D.P.V.) 2015

L'article 107 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (D.D.U) en Dotation Politique de la Ville (DPV). La principale évolution introduite par l'article 107 vise à inscrire l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les actions financées devront à ce titre répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat.

Vu l'instruction du Ministère de l'Intérieur NOR : INTB1507982N du 8 juin 2015 relative à la Dotation Politique de la Ville,

La ville de Saint-Dié-des-Vosges est éligible à la D.P.V. en 2015 à l'échelle du département. Trois collectivités sont éligibles : la commune d'Epinal, la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune de Saint-Dié-des-Vosges. L'enveloppe départementale allouée aux Vosges pour l'exercice 2015 s'élève à 837 110 € ; ce montant sera réparti à l'issue des appels à projets en fonction des dossiers présentés par les trois collectivités.

Plusieurs principes ont orienté le choix de la ville de Saint-Dié-des-Vosges dans les projets déposés :

- * La volonté de la ville de mettre l'accent sur des opérations permettant de valoriser le quartier Saint-Roch. Trois opérations-clés seront ainsi proposées :
 - le déménagement du Relais des Services Publics place Jean XXIII
 - la rénovation 2ème tranche de la place Jean XXIII
 - la rénovation de la médiathèque Jean de la Fontaine
- * La poursuite des opérations engagées pour finaliser le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Kellermann. C'est dans ce cadre que s'inscrit la demande faite pour l'école Vincent Auriol (seul bâtiment public ville du quartier n'ayant pas bénéficié de crédits ANRU).
- * L'utilisation des crédits sur l'ensemble des Quartiers Politique de la Ville afin que tous les habitants en bénéficient :
 - réfection des aires de jeux sur les quartiers l'Orme Saint-Roch
 - poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment Louise Michel.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 juillet 2015 – n° 03 (2/3)

La ville souhaite réaliser les opérations suivantes :

Remplacement des menuiseries de l'Espace Louise Michel

Travaux	13 963,00 € HT	DPV	11 170,40 € HT
		Part Ville	2 792,60 € HT
Total HT	13 963,00 € HT	Total HT	13 963,00 € HT

Rénovation de l'école Vincent Auriol

Travaux	110 297,00 € HT	DPV	88 237,60 € HT
		Part Ville	22 059,40 € HT
Total HT	110 297,00 € HT	Total HT	110 297,20 € HT

Déménagement du Relais de Service Public

Travaux	133 800 € HT	DPV	107 040 € HT
		Part Ville	26 760 € HT
Total HT	133 800 € HT	Total HT	133 800 € HT

Rénovation de la médiathèque Jean de la Fontaine

Travaux	130 000 € HT	DPV	104 000 € HT
		Part Ville	26 000 € HT
Total HT	130 000 € HT	Total HT	130 000,00 € HT

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

$24 \text{ juillet } 2015 - \text{n}^{\circ} \ 03 \ (3/3)$

Rénovation de la place Jean XXIII – 2ème tranche

Travaux	148 000 € HT	DPV	118 400 € HT
		Part Ville	29 600 € HT
Total HT	148 000 € HT	Total HT	148 000 € HT

Rénovation de voirie rue Jean Gazin

Travaux	18 500 € HT	DPV	14 800 € HT
		Part Ville	3 700 € HT
Total HT	18 500 € HT	Total HT	18 500 € HT

Rénovation / agrandissement des aires de jeux

Travaux	36 704 € HT	DPV	29 363 € HT
		Part Ville	7 341 € HT
Total HT	36 704 € HT	Total HT	36 704 € HT

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les opérations proposées ainsi que les plans de financement ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme Le Maire,

David VALENCE